BASSIN EFE
HUY-WAREMME

NOTE D'INFORMATION GROUPE DE TRAVAIL ASD

IBEFE Huy-Waremme - Mai 2023

CONTEXTUALISATION DE LA NOTE

Lors des Comités sectoriels d'Accompagnement de la Chambre Enseignement en octobre 2021, la difficulté de trouver des places de stage pour les jeunes se formant dans l'enseignement qualifiant au métier d'Aide-Familial a été mise en exergue. En effet, depuis plusieurs années, les élèves des écoles secondaires se heurtent à des difficultés dans la recherche de places de stage ; la mobilité y représente une des difficultés majeures. Paradoxalement, le secteur ASD est confronté à d'importantes difficultés de recrutement.

En janvier 2022, l'IBEFE a organisé une première rencontre entre le milieu des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) et les opérateurs d'enseignement œuvrant à la formation aux métiers de l'aide et du soin à domicile. L'objectif de cette première séance était d'entendre les témoignages des expériences de l'ensemble des acteurs de terrain et que ceux-ci participent activement à la recherche de solutions efficaces pour le territoire de Huy-Waremme, notamment sur les problématiques de stages et de mobilité mais aussi sur les besoins de recrutement.

Cet espace de rencontre avait pour objectifs de permettre à chacun d'exprimer ses réalités, de les mettre en perspective et de se concerter pour dégager des pistes de solutions. Plusieurs ont fait leur chemin, notamment celle de la création d'un espace didactique permettant aux futurs élèves de l'OBG Aide-Familial d'être confrontés à des simulations de situations de vie.

Le 16/05/23, une après-midi d'informations à l'attention des écoles secondaires aurait dû se tenir avec la présence des représentants de 3 réseaux. Son intention était de fournir aux directions, professeurs et entreprises SAFA de l'information claire concernant les changements induits par la prochaine mise en place du PEQ (Parcours d'Enseignement Qualifiant). Les agendas chargés n'ont pu permettre à celle-ci de se réaliser. Se basant sur les thématiques récurrentes du GT, la présente note a été rédigée.

En plus des apports du groupe, celle-ci synthétise les entretiens réalisés avec les personnes suivantes :

- Christelle SCULIER, Responsable Services aux personnes pour l'enseignement secondaire du SeGEC ;
- Véronique LIMERE, Coordinatrice pédagogique pour la Province de Liège ;
- Jean-François SIMONS, Chargé de Mission Cellule enseignement qualifiant plein exercice et alternance pour WBE ;
- Sophie LAMARGUE, Représentante de l'OQMT au sein de de la CHAEF (Chambre Enseignement Formation) du SFMQ ;
- Etienne FIEVEZ, Directeur IPEPS de Huy-Waremme.

Elle s'appuie également sur les écrits suivants :

- Décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant (20-07- 2022, publié 23-09-2022)
- SeGEC, Parcours au sein du secteur Services aux personnes (SAP) dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, Juin 2021
- SeGEC, Support de présentation Powerpoint « *Rencontre PEQ Mars-Avril 2023 Secteur SAP, 13-04-2023* »
- FESeC – Aide-Familial –D/2009/7362/3/36– Addendum 2023 – 4e DQ P (en cours de validation)

Sont abordés les points suivants :

- Eléments d'identification
- Mise en place du Parcours d'Enseignement Qualifiant et impact sur le cursus Aide-familial
    - Ecoles concernées dans le secondaire ordinaire
    - CCPQ, SFMQ et Parcours d'Enseignement Qualifiant ?
    - Le Parcours d'Enseignement Qualifiant année par année
    - Les 7ème années pour Aide-Familial et l'obtention du CESS
    - Les possibilités de l'alternance
- Création du profil métier du SFMQ pour Aide-Familial
- Conclusions

AIDE-FAMILIAL : ELÉMENTS D'IDENTIFICATION

- **Code ROME V3** : K1302
  - Famille de métiers K « Services à la personne et à la collectivité »
- **Code OBG** : 8123
  - Secteur « Services aux personnes »
- **Domaine professionnel SFMQ** : Aide à la vie quotidienne
- **Conditions d'accès** : Le métier d'AF est, en Belgique francophone, un métier encadré et réglementé selon des conditions d'accès spécifiques au niveau régional. Afin d'exercer le métier d'AF, il faut être titulaire d'une attestation de capacité d'Aide-Familial certifiant qu'une des formations reconnues par la réglementation en vigueur a été suivie et être en possession d'un certificat d'immatriculation d'Aide-Familial. L'autorité publique compétente délivre ce certificat.[1]

MISE EN PLACE DU PEQ ET IMPACT SUR LE CURSUS AIDE-FAMILIAL

ECOLES CONCERNÉES DANS LE SECONDAIRE ORDINAIRE

Pour le bassin de Huy-Waremme, 5 écoles proposent l'Option de Base Groupée (OBG) Aide-Familial, soit 59 élèves du 3ème degré (5-6P)[2].

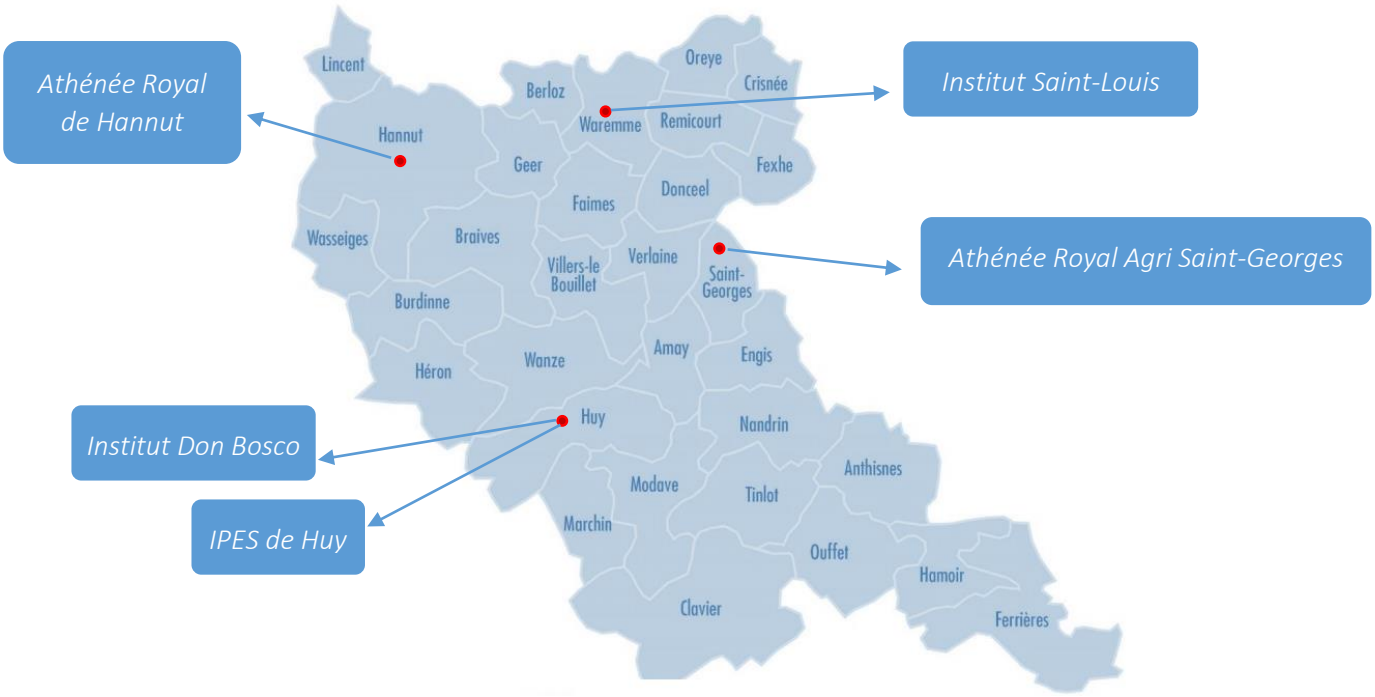

[1] SFMQ, Grappe de métiers Aide à domicile AI.DOM-aide.fam-V01-2022, p.10
[2] OQMT, Données Certifiées 2021-2022

CCPQ, SFMQ et Parcours d'Enseignement Qualifiant ?

A la suite de l'évaluation du processus de Certification par Unité (CPU) mis en place pour certaines options, il a été décidé de généraliser ce parcours de formation en 3 ans dès la 4ème année secondaire. L'objectif du PEQ est de créer un continuum au sein d'un métier déterminé, organisé selon une logique modulaire via les unités de qualification (UQ). Les apprentissages et les validations sont organisés en unités distinctes (EAC ou UAA → UQ).[3]

Selon les OBG, le PEQ s'appuiera soit sur un profil CCPQ découpé en ensembles articulés de compétences (EAC) soit sur un profil SFMQ composé d'Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA). A terme, tous les profils CCPQ seront remplacés par des profils SFMQ[4] et adaptés pour l'enseignement en profil de certification (PC). Pour l'instant, l'OBG Aide-familial se base sur un profil CCPQ mais un nouveau profil SFMQ a été approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 21/04/22. Sur la base de ce profil SFMQ, un profil de certification devrait prochainement être formalisé pour mettre à jour l'option Aide-familial.

Le Parcours d'Enseignement Qualifiant année par année

La mise en place du PEQ[5] (Parcours d'Enseignement Qualifiant) résulte de plusieurs facteurs :

- Valorisation de l'enseignement qualifiant dans l'avis n°3 du Pacte d'Excellence ;
- Valable pour tout l'enseignement qualifiant : enseignement ordinaire et spécialisé, en Plein Exercice (PE) et en alternance ;
- Harmonisation des parcours d'apprentissage de métiers en 3 années scolaires (4-5-6) ;
- Les fondements de la CPU et du schéma de passation sont conservés par l'évaluation du dispositif expérimental de la CPU (certification par unité)[6] ;
- Volonté d'actualiser l'offre d'enseignement en fonction de l'évolution de la société et notamment des métiers (SFMQ) ;
- Déploiement du Tronc Commun jusqu'à la 3ème année.

Dans l'ordinaire et le spécialisé de forme 4 (PE et alternance), le parcours qualifiant de base est défini en trois ans, de la 4e à la 6e année, avec des validations progressives. On parle de Degré Qualifiant (DQ). La 7e qualifiante est également concernée. [7]

[3] Décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant (20-07- 2022, publié 23-09-2022)
[4] SeGEC, addendum, Aide-familial
[5] Décret relatif au parcours d'enseignement qualifiant (20-07- 2022, publié 23-09-2022)
[6] Enseignement modulaire, référentiels « métiers » communs à tous les opérateurs de formation, articulation avec les dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie, mobilité européenne facilitée, parcours de formation en 3 ans, différenciation des apprentissages et remédiation
[7] SeGEC, Support de présentation Powerpoint « *Rencontre PEQ Mars-Avril 2023 Secteur SAP, 13-04-2023* »

Troisième année : le moment du choix

À la fin de la troisième année du secondaire du Tronc Commun, deux filières seront accessibles aux élèves via le Certificat du Tronc Commun (CTC)[8] :

- ⇨ filière de « transition » vers l'enseignement supérieur : soit un continuum d'options ; soit une filière dite « générale » et une autre dite « technologique », tournée vers certains secteurs professionnels nécessitant une formation dans l'enseignement supérieur.
- ⇨ filière de « qualification » vers l'emploi : à travers des formations conduisant à un métier, avec la possibilité en fin de parcours d'un accès aux études supérieures dès la 6e année ou via la 7e année.[9]

Jusqu'en juillet 2028, la 3ème année pourra être organisée en 3ème polyvalente[10] (TQ/P) et/ou en maintenant une 3ème TQ/P « classique ». Dès août 2028, l'arrivée de la 3ème année du Tronc Commun, dans le secteur Services Aux Personnes, entraînera la disparition des :

- 3TQ Techniques Sociales et d'Animation
- 3TQ Bioesthétique
- 3P Services Sociaux
- 3P Coiffure

NB :

Actuellement, le 2ème degré Services sociaux permet de s'orienter soit vers Aide-Familial soit vers Puériculture au sein du secteur Services aux Personnes[11].

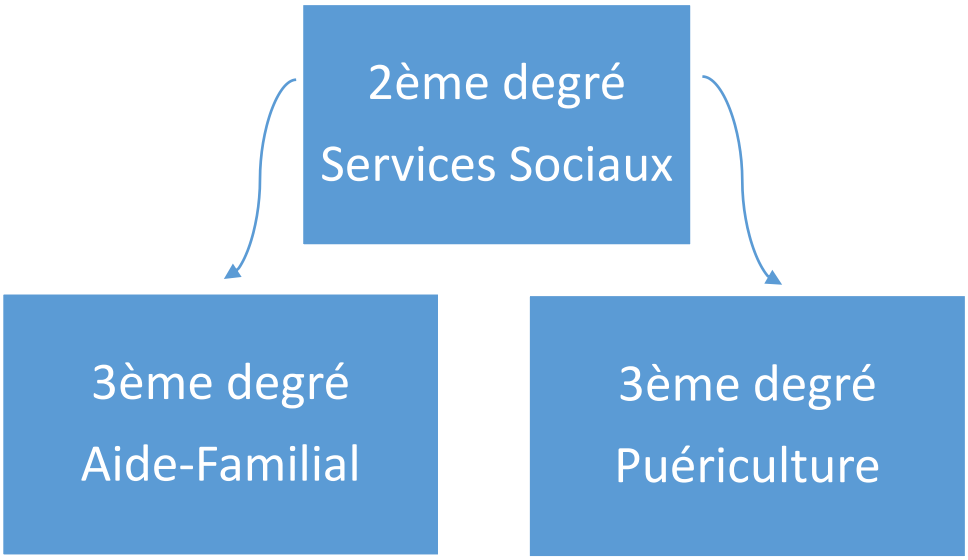

[8] A ce jour, le CTC n'existe pas encore. Les élèves termineront leur parcours dans le Tronc Commun en 3e année du secondaire pour la première fois en juillet 2029. D'ici là, persistance de la 3 TQ/P « classique » ou 3 TQ/P « polyvalente ».
[9] SeGEC, Support de présentation Powerpoint « *Rencontre PEQ Mars-Avril 2023 Secteur SAP, 13-04-2023* »
[10] La 3e polyvalente est une 3e durant laquelle l'élève « essaie » plusieurs métiers (à l'intérieur de l'école ou en partenariat avec d'autres écoles), parce que son choix n'est pas encore fixé.
[11] Il est possible, pour un élève qui sort du D2 Services Sociaux, de s'orienter vers un autre secteur qualifiant. Il s'agit ici du parcours privilégié dans le secteur Services aux Personnes.

Dès l'année scolaire 2023-2024, ce choix d'orientation devra se faire dès la 4ème. Problème souvent soulevé : l'attrait de la puériculture[12] qui pourrait desservir l'option Aide-Familial dans les 5 écoles du territoire (en considérant les nouvelles conditions de maintien des options). Toutefois, pour l'année scolaire 21-22, les élèves se répartissent comme suit :

	Aide-Familial	Puériculture
2ème degré	134	
3ème degré	59	24

Si une partie des élèves ne restera pas dans l'orientation de départ (Services sociaux), néanmoins l'attrait pour le secteur Services aux personnes reste important dans le bassin : il concerne 25,24 % des élèves des 2ème et 3ème degrés de l'enseignement ordinaire qualifiant[13].

Secteurs	2ème Degré	3ème Degré	Total
Agronomie	45	37	82
Arts Appliqués	71	58	129
Construction	130	107	237
Economie	238	389	627
Hôtellerie-Alimentation	132	110	242
Industrie	311	285	596
Sciences Appliquées	56	62	118
Services Aux Personnes	586	746	1332
Total Général	**1569**	**1794**	**3363**

Quatrième année : une année d'orientation et de confirmation

« La 4e année permet à l'élève, au travers des apprentissages et d'au moins une Situation d'Intégration Professionnellement Significative (SIPS), de confirmer, d'affiner ou de modifier son choix d'option, en cours d'année ou au terme de celle-ci. Dans cette optique, en 4e, l'école organise donc les apprentissages en vue de donner aux élèves une vision globale du groupe d'activités dans lequel s'inscrit l'option concernée. »[14]

Diverses modalités d'apprentissage peuvent être déployées à cette fin : témoignages de professionnels et de bénéficiaires, observation des élèves des classes de 5e et 6e année quand ces derniers accueillent à l'école des bénéficiaires par exemple pour un diner suivi d'une activité, mises en place des activités de la valisette pédagogique « Valorisation de la filière aide-familial(e) » de l'IBEFE de Namur, organisation d'un goûter pour des bénéficiaires d'un centre d'accueil de jour pour personnes âgées, séminaires de mises en situation vécues en SAFA, visite du centre administratif d'un SAFA…

En outre, l'école peut aussi prévoir des stages d'observation lors de la 4e année Aide-Familial, même si le profil ou la grille ne les prévoit pas. Ceux-ci sont organisables à raison de 4 semaines maximum.

[12] Pour l'année scolaire 21-22, seules 2 écoles du bassin de Huy-Waremme proposent l'OBG Puériculture. Il s'agit de l'Institut Don Bosco de Huy et l'IPES de Huy.
[13] OQMT, Données Certifiées 2021-2022
[14] SeGEC, addendum, Aide-familial

Pour rappel, trois types de stages sont définis :

- des stages d'observation et d'initiation => stages de type 1 ;
- des stages de pratique accompagnée => stages de type 2 ;
- des stages de pratique en responsabilité => stages de type 3.

L'organisation de stages de type 1 permettra à l'élève de (d') :

- être confronté à la réalité du métier d'Aide-Familial et donc de se construire une image réelle du métier ;
- s'initier à des activités liées au métier d'Aide-Familial en prenant conscience des contraintes du contexte (ponctualité, sécurité, ergonomie, relation et communication…) ;
- cibler plus précisément ses intérêts, talents et atouts pour le métier ;
- se motiver à poursuivre son parcours.[15]

Enfin, les mises en situation dans une maison didactique constituent aussi un excellent moyen pour donner aux élèves une vision globale du métier d'aide-familial. Il s'agit d'une modalité pédagogique très intéressante pour les apprentissages, en ce compris en 4e (mais pas uniquement).

L'idéal est de mettre en place plusieurs modalités différentes en vue de donner aux élèves une vision globale du groupe d'activités dans lequel s'inscrit l'option concernée, notamment des stages d'observation et d'initiation, ainsi que des mises en situation dans une maison didactique. Cependant, vu les difficultés récurrentes à trouver des stages en SAFA, il est possible que seule la modalité de mises en situation dans une maison didactique, soit activable pour certains établissements en 4e année. Il sera dès lors d'autant plus important de compléter leur découverte du métier d'autres façons (cf. ci-dessus).

Cinquième, sixième et septième années

Avec la mise en place du PEQ, la sanction des études est organisée de la manière suivante :

- 4ème année : la 4ème de l'enseignement qualifiant est une année permettant à l'élève de valider au moins une Unité de Qualification (UQ). Une première épreuve de validation (UAA ou SIPS) doit désormais être organisée en 4e année après les vacances d'hiver.

- 5ème et 6ème années : sur le degré en assurant le continuum pédagogique. La 5ème année ne devra être doublée que pour certains cas correspondant à l'une des deux situations de dérogation :
    1. en cas d'échec total de l'élève : s'il n'a validé aucune unité de qualification sur l'ensemble des épreuves de qualification organisées sur la 4e et la 5e année **et** s'il n'a validé aucun savoir et compétence de la formation générale ;
    2. en cas d'absence motivée de longue durée[16].

- 7ème année : par année scolaire.

[15] SeGEC, addendum, Aide-familial
[16] Décret PEQ, article 11. - §2, alinéa 2

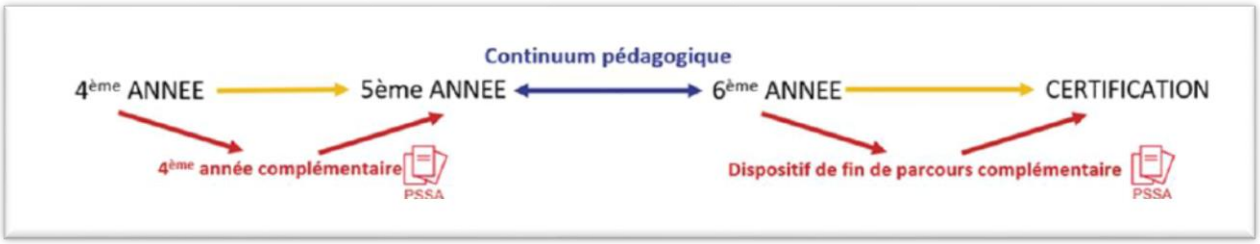

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés à la fin de la 4ème, le Conseil de classe peut lui proposer une année complémentaire. Chaque élève dans ce parcours doit bénéficier d'un PSSA (programme spécifique de soutien aux apprentissages).

En fin de 6e ou de 7e année, si l'élève n'a pas obtenu une ou plusieurs certifications, l'école est dans l'obligation de proposer à l'élève un dispositif de fin de parcours complémentaire. L'élève a quant à lui la liberté de choisir de s'y inscrire ou pas. L'école fixe la durée prévisionnelle du dispositif de fin de parcours complémentaire (de 1 jour à toute l'année scolaire). [17]

Pas de modification des grilles-horaires mais une coloration des cours

Le nouveau profil SFMQ d'Aide familial a été approuvé par les parties à l'accord au printemps 2022. Il faut maintenant que le profil de certification, propre à l'enseignement, soit formalisé.
En attendant, les élèves de 4ème année PEQ Aide-Familial suivront les mêmes cours que ceux de 4ème année PEQ Puériculture. Afin de permettre aux écoles de s'organiser au mieux, pour les 3 réseaux présents sur le bassin - SeGEC, WBE et CPEONS - les grilles-horaires ne sont pas modifiées et il est proposé aux professeurs de « colorer » leur cours en fonction de l'option choisie par les groupes d'élèves.

Les 7ème années pour Aide-Familial et l'obtention du CESS

Obtenir un CESS est une étape importante dans un cursus scolaire et indispensable sur le marché du travail dans notre société. Dans la majorité des cas, les élèves de l'option Aide-Familial ont la possibilité de l'obtenir en réussissant une 7ème année Aide-soignant ou GTPE (Gestionnaire de très petites entreprises). Toutefois, prochainement, avec la révision des profils CCPQ en SFMQ, il ne sera a priori plus possible pour les élèves AF de se diriger vers une 7ème Aide-soignant.

Au SeGEC, d'autres alternatives existent :

- 7ème complément en éducation sanitaire ;
- 7ème Agent.e médico-social.e ;
- 7ème complément en gériatrie. Cette dernière 7ème ne concerne que l'option Aide-Familial.

[17] SeGEC, addendum, Aide-familial

La possibilité de l'alternance

Peu utilisée, et non développée dans le bassin de Huy-Waremme, il est possible que l'OBG Aide-Familial soit enseignée en alternance. Les études en alternance impliquent que les élèves passent deux jours à l'école pour suivre les cours généraux et techniques, et trois jours en entreprise avec des professionnels pour y apprendre les aspects pratiques de la formation. Cette alternance se déroule chaque semaine, y compris pendant les congés scolaires. L'élève en alternance bénéficie d'une formation sur le terrain et d'indemnités mensuelles forfaitaires.

Le bassin de Huy-Waremme compte 2 CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance) :

- CEFA de l'Ecole polytechnique de Huy (CPEONS) ;
- CEFA Don Bosco ; 2 implantations : Huy et Waremme (SeGEC).

Il n'y a pas de CEFA pour WBE mais il est possible pour une école de faire la demande à un CEFA pour être rattachée à celui-ci grâce à une convention de collaboration.

OPÉRATEURS

CEFA

Jeunes en obligation scolaire de plus de 15 ans

FORMATIONS

Alt.49 enseignement ordinaire/forme 4 en enseignement spécialisé
=> ***mêmes profils de formation que le plein exercice***
Alt.45 enseignement ordinaire &
Alt.47 forme 3 en enseignement spécialisé
=> ***profils de formations différents du plein exercice***, *respectant les besoins et rythmes d'apprentissage de l'élève*

CERTIFICATIONS

Alt.49 Enseignement ordinaire et spécialisé
Certificat de Qualification - CQ
Certificat d'Etudes de 6ème Professionnelles - CE6P
Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur - CESS
Alt.45 Enseignement ordinaire **CQ**
Alt.47 Enseignement spécialisé **CQ**

CONTRATS & DURÉE

Contrat d'alternance
Contrat d'apprentissage industriel ou CAI (secteurs immobilier, de l'industrie alimentaire et de la construction métallique, mécanique et électrique)
CDD, CDI à temps partiel, …

Alt. 49 : **600h**/année de formation de **1 à 5 ans**

600h/année de formation - **1 an** min. en **Alt.45** et qualification possible dès compétences acquises en **Alt.47**

RÉTRIBUTIONS &PRIMES

Contrat d'alternance : Indemnités mensuelles forfaitaires sur base du RMMMG en fonction du niveau de formation

CAI : Indemnités sur base du RMMMG en fonction de l'âge et expérience prof.

CDD/CDI : barème du secteur.

Incitant GW de 750 € si l'apprenant réussit sa formation

Pour l'année scolaire 2021-22, douze CEFA de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont formé 134 élèves[18] en alternance 49 pour l'option 8123 - Aide Familial. [19]

Bassins	Ecoles	Réseaux
Liège	Athénée royal Visé	Wallonie-Bruxelles Enseignement
Namur	Athénée royal Dinant-Herbuchenne	Wallonie-Bruxelles Enseignement
Hainaut Centre	Institut technique de la communauté française Morlanwelz	Wallonie-Bruxelles Enseignement
Hainaut Sud	Athénée royal Jourdan	Wallonie-Bruxelles Enseignement
Hainaut Sud	Athénée royal Thuin	Wallonie-Bruxelles Enseignement
Bruxelles	Institut de la Providence	SeGEC
Bruxelles	Centre scolaire Éperonniers-Mercelis	SeGEC
Brabant wallon	Collège technique Saint-Jean	SeGEC
Wallonie picarde	Institut Saint-Henri	SeGEC
Hainaut Sud	Institut Sainte-Marie	SeGEC
Liège	Ecole de coiffure et de bio-esthétique	CPEONS
Hainaut Centre	Institut d'enseignement secondaire Paramédical provincial	CPEONS

[18] OQMT, Données Certifiées 2021-2022

[19] Seuls les CEFA comptant des élèves ayant fréquenté cette option pour l'année 2021-2022 sont mentionnés. Dans certains CEFA, notamment celui de la Province de Liège à Seraing, cette option est dite « dormante » car aucun élève ne la fréquente pour l'année de référence.

LES PROFILS MÉTIERS ET DE FORMATION DU SFMQ

Le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) a pour principales missions :

- de réaliser des Profils Métiers qui traduisent les activités professionnelles réalisées par les travailleurs ;
- de réaliser des Profils Formations qui correspondent aux Profils Métiers et ainsi garantir la cohérence entre les acquis en fin de formation et les besoins du monde du travail ;
- de participer au positionnement des certifications au sein du Cadre Francophone des Certifications (CFC).

Les Profils Métiers sont rédigés en partenariat avec les interlocuteurs sociaux, décrivent le métier concerné et déterminent les compétences professionnelles nécessaires au travailleur.

Les Profils Métiers sont regroupés en Grappes de métiers**.** Elles rassemblent les métiers qui sont liés par un même type de production, de services ou par une mobilité professionnelle. Une Grappe de métiers a pour objectif de situer le métier dans une vision plus large de secteur d'activités.

La grappe de métiers Aide à domicile comprend quatre métiers :

- l'aide-ménager titres-services (AM TS) ;
- l'aide-ménager social (AM S) ;
- l'Aide-Familial (AF) ;
- le garde à domicile (GAD).

Présentation schématique de la mobilité professionnelle[20]

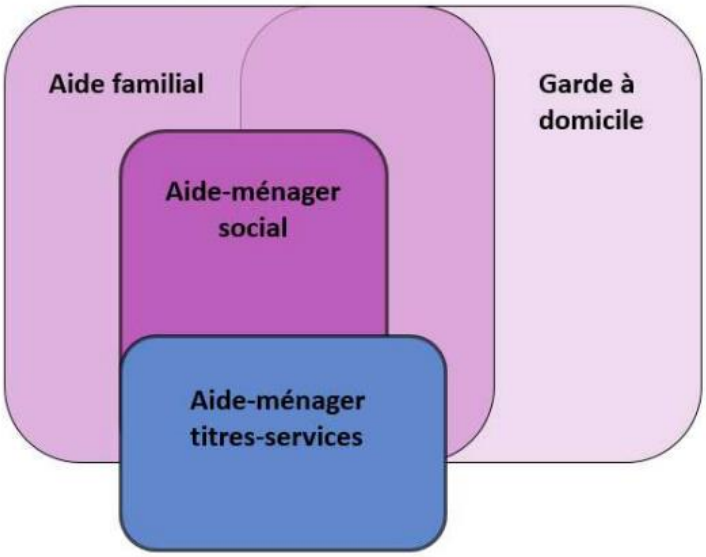

Des activités et compétences communes permettent une mobilité professionnelle entre ces métiers.

[20] SFMQ, Grappe de métiers Aide à domicile AI.DOM-aide.fam-V01-2022, p.7

Tableau récapitulatif des UAA de la grappe métiers Aide à domicile[21]

Profil UAA	Aide-ménager titres-services	Aide-ménager social	Aide-familial	Garde à domicile
Entretenir l'habitation	X	X	X	
Entretenir le linge	X	X	X	
Faire les courses ménagères	X	X	X	
Préparer les aliments	X			
Accompagner le bénéficiaire dans les tâches ménagères et travailler en équipe pluridisciplinaire		X	X	
Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant le bénéficiaire dans son hygiène en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire			X	X
Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant le bénéficiaire dans le domaine de la qualité de vie en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire			X	X
Participer à la mise en œuvre du plan d'aide en accompagnant le bénéficiaire pour la préparation et la prise des repas en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire			X	X
Participer à la mise en œuvre du plan d'aide dans l'accompagnement du bénéficiaire dans le domaine éducatif et administratif en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire			X	
Participer à la mise en œuvre d'activités adaptées au bénéficiaire dans le respect du plan d'aide en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire				X

Lorsque l'UAA est commune à plusieurs profils, la croix sur fond gris indique le profil de référence où l'UAA est écrite dans son intégralité..

[21] IBID., p.59

Parcours de formation [22]

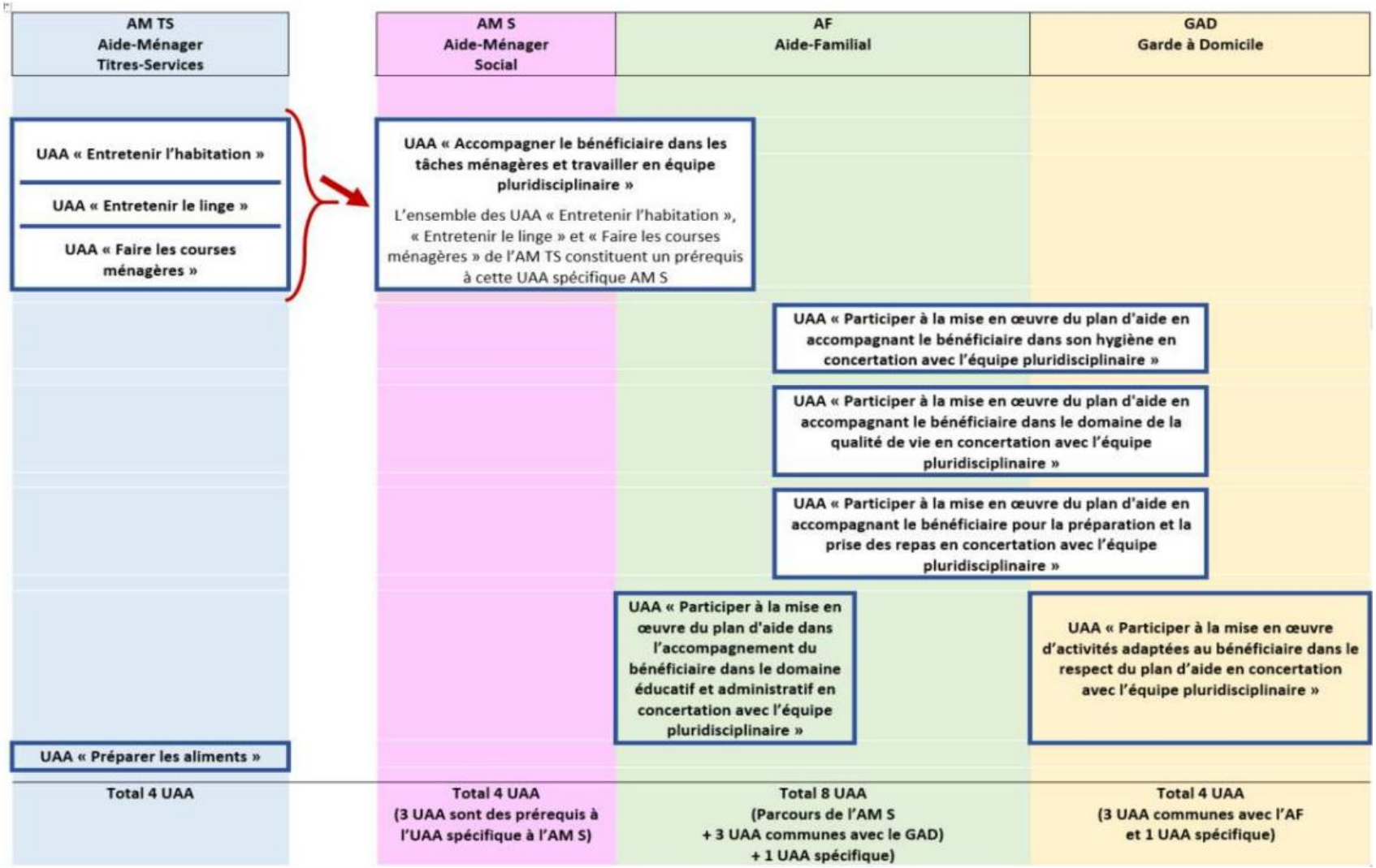

[22] SFMQ, Grappe de métiers Aide à domicile AI.DOM-aide.fam-V01-2022, p.58

PISTES DE SOLUTION ET CONCLUSIONS

L'objectif de départ du Groupe de travail ASD était de comprendre la difficulté des écoles à trouver des places de stage en créant un espace de rencontre entre les différents acteurs de terrain.
Pour les entreprises SAFA, il apparait qu'il n'y a pas de période plus propice qu'une autre pour accueillir des stagiaires. Les professionnels du secteur rappellent que leurs structures ne peuvent pas assurer l'encadrement par leurs équipes d'un nombre élevé et en constante croissance de stagiaires. De plus, les entreprises s'inquiètent de l'arrivée de nouvelles recrues plus jeunes (4ème PEQ) alors que le manque de maturité est un problème soulevé par les entreprises SAFA.

De leur côté, les représentants de l'enseignement ordinaire soulignent l'importance pour l'élève d'être confronté à la réalité du terrain assez tôt pour confirmer / infirmer son choix d'orientation. Il est compliqué pour les écoles d'envoyer les élèves en stage à des moments différents de ceux prévus actuellement. En effet, il faut que ceux-ci aient acquis certaines compétences pour pouvoir mener leurs stages. Les écoles doivent également tenir compte des cours généraux des classes qui sont groupées en plusieurs options.

D'après les données reçues des cinq écoles secondaires concernées et de la Promotion Sociale, un planning des moments de stage a été élaboré.

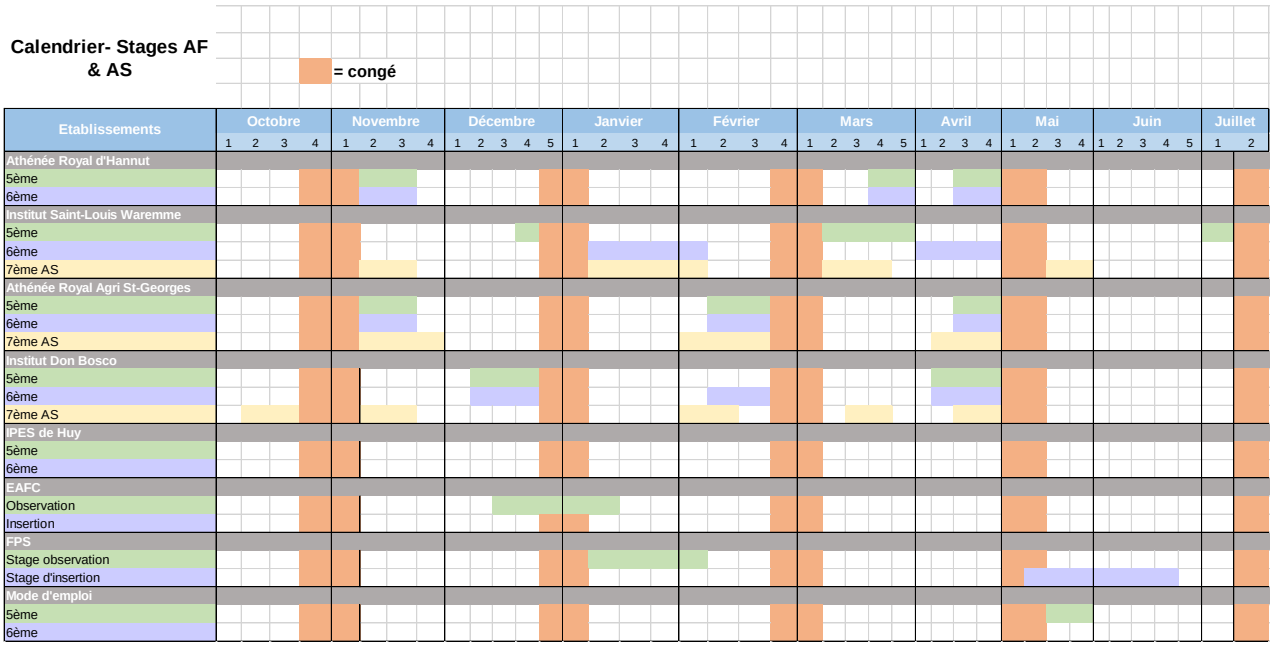

On remarque que les mois de mars et avril posent problème en termes de places de stage. Face à cette situation problématique, l'ensemble des membres du GT ASD a donc réfléchi à une solution qui pourrait permettre un équilibre entre la limite d'accueil des structures SAFA et la nécessité de permettre à l'élève de vivre des situations de travail du métier d'Aide-Familial.

Des réflexions du GT sont ressorties 2 pistes de solutions complémentaires :

- La **proposition d'une série de séminaires de mise en situation** au départ de situations vécues par les AF (à définir en collaboration avec les SAFA), sur base de la question : « que fait-on dans ce cas ? ». Ces mises en situations serviraient de base à une réflexion avec le professeur sur le métier d'AF.
- La **création d'une maison didactique** : l'objectif serait de permettre aux élèves/apprenants d'avoir une vision actualisée et concrète de ce que représente l'exercice du métier d'Aide-Familial à domicile actuellement (ce dernier a fort évolué au cours des dernières années) dans un lieu « en dehors » de l'école. Ce lieu de pratique pourrait pallier en partie le manque de places de stage au domicile.

L'équipe IBEFE a donc visité le site de la Maison provinciale de la Province de Liège du Canton de Hannut (Maison Grégoire)[23] où s'organisent les sessions de Validation des Compétences. Ce lieu pourrait correspondre au projet.

Dans la construction de ce projet, le directeur de l'IPEPS de Huy a proposé une collaboration de la Promotion Sociale dans la création et l'organisation de situations de simulation, possibilité qui sera présentée lors de la prochaine réunion du GT (05/06/2023).

EN CONCLUSION

Avec la mise en œuvre du PEQ, du décret gouvernance de l'offre d'enseignement qualifiant et la mise en œuvre prochaine des profils SFMQ, de nombreux enjeux et défis se profilent pour l'OBG Aide-familial dans le bassin de Huy-Waremme.

Par ailleurs, les SAFA locaux sont confrontés à des difficultés de recrutement importantes qui pourraient, dans un futur proche, ne pas leur permettre de satisfaire tous les besoins des bénéficiaires. Il s'agit donc d'un challenge de taille pour les opérateurs locaux d'enseignement et de formation de répondre à cette demande de main-d'œuvre.

Dans ce contexte, le GT ASD (devenu Pôle de Synergie le 25/05) travaille à mettre en place des solutions pour les problèmes principaux identifiés par les acteurs de terrain lors des réunions.

Avec la création d'une maison didactique, une réflexion sur l'attractivité du métier, l'organisation de journées thématiques pour les enseignants et les SAFA, le PoSy ASD espère répondre aux besoins des acteurs du territoire et pour partie aux difficultés rencontrées par les écoles et les entreprises SAFA.

[23] Centre de validation des compétences de l'EPS Huy-Waremme | CVDC (validationdescompetences.be)